

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE CAMPOME



CAMPOME, le 5 juillet 2023.

CONVOCATION
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :
Mercredi 12 juillet 2023 à 17h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Ordre du jour :

- Choix des entreprises qui réaliseront les travaux de « Rénovation de la petite maison DANDINE »
- Demande de subvention au titre du Fonds verts concernant le dossier de « rénovation petite maison DANDINE »

Questions diverses.

Comptant sur votre présence
Très cordialement

Le Maire,

Jean-Louis BOSCH.



POUVOIR

Je soussigné, (Nom, Prénom, Adresse) _____

donne pouvoir à _____

- * de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le _____
- * de prendre part à toutes les délibérations,
- * d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.


Porter à la main : « BON POUR POUVOIR »

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

ID : 066-216600346-20230712-202312072-DE

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 12 juillet 2023</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 2 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 05/07/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 12 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Choix des entreprises qui réaliseront les travaux de la petite maison DANDINE.</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BLAZI., Bernard GIBERT, Martine DAUBY, André CARRERE</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Alexandre BLEUZET donne procuration à Laetitia SITJA Gérard BLAZI donne procuration à JL BOSC</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu la délibération du 29 mars 2023 qui autorise le Maire à lancer un marché à procédure adaptée ouverte conformément à l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique,
Vu la publication des pièces du marché sur la plateforme dématérialisée de midi libre le 26 avril 2023,

Vu la réception des offres le 31 mai 2023 et l'expiration du délai de négociation prévue dans le règlement de consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres qui liste et pondère les entreprises selon les critères définis dans le règlement de consultation publié,

Le Conseil Municipal décide :

- de choisir pour le :


Lot 1 la SAS Feijoo pour 79 115.50 € HT
Lot 2 la SARL Portillo pour 11 000.10 € HT
Lot 3 la SARL Lopez pour 15 500.00 € HT
Lot 4 la SARL Lopez pour 10 000.00 € HT
Lot 5 la SARL Portillo pour 6 303.90 € HT
Lot 6 la SAS Fauche pour 15 770.28 € HT
Lot 7 la SAS Belliard pour 6 937.00 € HT

- Et de charger Monsieur le maire pour la suite des formalités liées au marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.
Pour copie conforme



Le Maire,
Jean-Louis BOSC.

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 12 juillet 2023</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 2 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 05/07/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 12 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds vert pour la « rénovation de la petite</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BLAZI., Bernard GIBERT, Martine DAUBY, André CARRERE</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Alexandre BLEUZET donne procuration à Laetitia SITJA Gérard BLAZI donne procuration à JL BOSC</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le refus d'attribution de la subvention DTER demandée en janvier 2023 sur la rénovation de la petite maison dandine pour un montant estimatif datant du 10/12/2020 de 133 600 euros HT

Vu le nouvel estimatif datant de février 2023 réalisé par l'architecte en charge du dossier pour un montant de 162 865.70 € HT

Vu la subvention de 60 000 euros attribuée par le Conseil départemental,

Vu la subvention de 20 125 euros attribuées du Conseil Régional

Le Conseil Municipal décide de demander au titre du fonds vert une subvention de 50167.56 euros pour mener à bien la rénovation de la petite maison dandine et charge Monsieur le Maire de déposer et de gérer le dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Jean-Louis BOSC.

